



DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

COMMUNE DE FORMIGUÈRES
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 31 AOÛT 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX

Le LUNDI TRENTE ET UN AOÛT à 20h00

Le Conseil Municipal de FORMIGUÈRES, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie sous la présidence de Monsieur Serge VAILLS, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 27 août 2026

- Nombre de conseillers en exercice : 11
- Nombre de membres présents : 10
- Ayant pris part aux délibérations : 10

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. VAILLS Serge – M. PUIGREDO Henri – Mme CLARA Christine – M. GOULLIER Jean-Noël – M. KERIVEL Jean-Pierre – Mme ROSSE Nathalie – M. SOUBIELLE Gilles – Mme HENRIC Muriel - Mme GUIDEL Françoise – M. AGGERI Stéphane

ONT DONNÉ PROCURATION : Sans objet

ABSENTE EXCUSÉE : Mme BROTT Valérie

NON EXCUSÉ : Sans objet

Monsieur le Maire prend la présidence de la séance et constate que les membres présents sont en nombre suffisant pour délibérer valablement.

Le procès-verbal de la séance du 29 juin 2026 a été adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur KERIVEL Jean-Pierre est nommé Secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Commune de FORMIGUÈRES
Séance du Conseil Municipal
Du 31 août 2026 à 20h00

.....
DÉLIBÉRATION MUNICIPALE – N°DEL-2026-082

Envoyé en préfecture le 01/09/2026
Reçu en préfecture le 01/09/2026
Publié le
ID : 066-216600825-20260831-2026_D082-DE



OBJET : AVENANT 1 AU MARCHÉ RELATIF A LA CRÉATION D'UN ESPACE DE LOISIR SPORTIF INTERGÉNÉRATIONNEL

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique, et notamment ses articles L. 2194-1 et R. 2194-1 et suivants relatifs aux modifications des marchés publics sans nouvelle mise en concurrence ;

VU l'attribution en date du 29 avril 2025 du marché public de travaux pour la création d'un espace de loisirs sportifs intergénérationnel à l'entreprise SAS Travaux publics 66 Mandataire du groupement solidaire d'entreprises domiciliée 9 route de Perpignan 66380 PIA et S.A.U.S Areny, Cotraitant, domiciliée 56, Avenue de Mont-Louis, Les ANGLES ;

VU le marché public de travaux notifié le 29 avril 2025 pour la création d'un espace de loisirs sportifs intergénérationnel ;

VU le projet d'avenant n°1 annexé à la présente délibération ;

CONSIDÉRANT qu'il est rappelé à l'assemblée que ledit marché a été attribué et passé avec les entreprises suivantes : SAS Travaux publics 66 Mandataire du groupement solidaire d'entreprises domiciliée 9 route de Perpignan 66380 PIA et S.A.U.S Areny, Cotraitant, domiciliée 56, Avenue de Mont-Louis, Les ANGLES ;

CONSIDÉRANT que ce marché est constitué des 3 lots suivants :

- Lot N°1 Terrassements généraux-voirie
- Lot N°2 PUMPTRACK
- Lot N°3 FLOWPARK

CONSIDÉRANT que le lot N° 3 est achevé et a fait l'objet d'une situation définitive ;

CONSIDÉRANT que le lot N°2 n'a pas fait l'objet d'un début de travaux ;

CONSIDÉRANT que la création d'un Pumptrack présente notamment après piquetage des emprises sur le site, un danger menaçant la sécurité des usagers de par la proximité des enrochements bordant la rivière La LLADURE ;

CONSIDÉRANT qu'il convient avant tout à ne pas créer de situations à risques en réalisant cet ouvrage ;

CONSIDÉRANT en application des articles du code de la commande publique et notamment l'article R 2194-7, que l'état d'avancement des travaux permet d'envisager des modifications qui ne sont pas substantielles ;

CONSIDÉRANT que l'application croisée des clauses du CCAP du marché et du CCAG travaux, garanti la commune de ne pas avoir à verser d'indemnité du fait que la diminution du montant du marché ne dépasse pas les pourcentages définis au titre du CCAP du marché et du CCAG travaux ;

CONSIDÉRANT que cet avenant a pour objet de modifier notamment le projet relatif au lot N°2 PUMPTRACK par le remplacement de cette aire de jeux avec une aire de détente et d'un cheminement piéton reliant directement le FLOWPARK au centre historique du village ;

N°DEL-2026-082

CONSIDÉRANT que ces modifications entraînent sur les lots N°1 et 2, une diminution de 90 891.37 euros Hors Taxes ;

Envoyé en préfecture le 01/09/2026

Reçu en préfecture le 01/09/2026

Publié le

ID : 066-216600825-20260831-2026_D082-DE



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité absolue des membres présents, Madame GUIDEL Françoise et Monsieur AGGERI Stéphane ayant voté contre.

D'APPROUVER le projet modificatif du marché concernant la création d'un espace de loisir sportif intergénérationnel en supprimant la création d'un Pumptrack et en réalisant en lieu et place une aire de détente et un cheminement piéton permettant de relier le village au Flowpack ;

D'APPROUVER les termes de l'avenant n°1 au marché public de travaux notifié le 29 avril 2025 pour la création d'un espace de loisirs sportifs intergénérationnel, passé avec les entreprises susmentionnées ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ledit avenant ainsi que l'ensemble des pièces et documents nécessaires à son exécution ;

DE CHARGER Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'État pour le contrôle de légalité et portée à la connaissance du public.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,
Serge VAILLS



Le secrétaire de séance,
Jean-Pierre KERIVEL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier (6 rue Pitot 34063 Montpellier Cedex 2 ; Téléphone : 04 67 54 81 00 ; ou par courriel à greffe.ta-montpellier@juradm.fr ; ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État.

N°DEL-2026-082

Envoyé en préfecture le 01/09/2026

Reçu en préfecture le 01/09/2026

Publié le



ID : 066-216600825-20260831-2026_D082-DE